



MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-BRUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS Le 15 décembre à 20 heures 30 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

Nombre de conseillers : En exercice..... 15 Présents..... 12 Votants..... 14 Procurations..... 2

Date de la convocation : 11/12/2023

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERES Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier, VIDAL Nadine PROCURATIONS : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUITAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 11 DELIBERATION N° 4 ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents.

Ce service composé d'une équipe d'agents contractuels de droit public formés ou expérimentés pourra intervenir :

- \* en cas : - de congé de maladie - congé maternité, congé parental - congés des fonctionnaires \* pour un besoin occasionnel ou saisonnier.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'affectation doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à 14 voix pour

(Madame DELEU Françoise quitte la séance à 20h40 par obligation)

- D'APPROUVER les termes de la convention d'affectation avec la Centre de Gestion de l'Aveyron. - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion. - DIT QUE les crédits correspondants seront inscrits sur le budget communal.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents et représentés

Handwritten signature of the Mayor

Le maire Claude VIDAL Acte dématérialisé

Handwritten signature

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 18 DEC. 2023 - par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 18 DEC. 2023